

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00212**

**AVENANT EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,  
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 20 juin 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190613-D20190021210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

### **AVENANT EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE**

Devant le constat dressé, par les acteurs économiques des principales filières d'activité du territoire, de besoins en main d'œuvre souvent non satisfaits, quel que soit le niveau de qualification recherché, avec en parallèle de nombreux demandeurs d'emplois, Saint-Etienne Métropole a saisi le Conseil de développement en septembre 2016 pour identifier les actions à engager à court terme et dégager une vision plus prospective des besoins d'emplois et de formation.

Après avoir rencontré près de 80 représentants d'acteurs économiques, de la formation, de l'emploi, de l'insertion, du travail et des collectivités, le Conseil de développement a formulé plusieurs pistes d'action en préconisant de les inscrire dans le cadre d'un pilotage stratégique à construire, qui impulserait une dynamique de territoire pour installer une scène pérenne de concertation, d'animation, de coordination de l'ensemble des acteurs de l'économie et de l'emploi et d'évaluation des dispositifs.

Conformément à l'avis du Conseil de développement, Saint-Etienne Métropole a retenu la proposition d'Emploi Loire Observatoire (ELO) dans le rôle de l'observation des mutations et de la construction et l'animation d'un dispositif de pilotage stratégique de l'emploi-formation. ELO devenant ainsi un outil au service du territoire et de l'emploi.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole a signé une convention de partenariat avec ELO pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2019 (délibération du Bureau du 18 octobre 2018). L'objet de ce partenariat est de construire une gouvernance stratégique et opérationnelle qui visera à intervenir sur la dynamique de création d'emploi notamment sur les métiers en tension du territoire de Saint-Etienne Métropole. Fruit d'un partenariat entre acteurs publics et privés, ce dispositif doit permettre de s'appuyer sur le monde économique avec la contribution notamment de l'UIMM et la FNTR-FNTV.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- identifier et partager les besoins actuels et repérer les besoins futurs par la réalisation d'une enquête des besoins des entreprises de la Métropole,
- élaborer des schémas directeurs et plans d'actions locales pour la promotion des métiers et pour l'insertion professionnelle,
- construire un système commun d'évaluation territoriale des besoins et de pilotage des actions.

Des axes forts en cohérence avec l'ambition métropolitaine sont travaillés pour faire évoluer le fonctionnement actuel de l'écosystème emploi formation :

- ouvrir les portes des entreprises et développer des actions de promotion «terrain»,
- associer, impliquer les jeunes et les moins jeunes à leur avenir et dans le développement des actions de promotion,

- développer les actions interbranches avec des thèmes transversaux mobilisateurs : innovation, numérique...
- renforcer et soutenir les partenariats entre les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour développer les bonnes pratiques.

Au terme de la première année d'exercice, les éléments suivants ont été travaillés :

- une gouvernance stratégique a été mise en place avec la participation de Pôle emploi, des missions locales, de cap emploi, la Région, le Département, la Direccte, SEM, l'UIMM, la FNTR-FNTV permettant ainsi de financer la démarche à hauteur de 312 620 € sur la première année,
- un comité de projet se réunit tous les 2 mois et un COPIL réunissant l'ensemble des partenaires se réunit tous les 3 mois,
- une enquête a été réalisée auprès de 1500 entreprises définissant les besoins et problématiques RH,
- un plan d'action est en cours de finalisation.

Plus précisément, en termes de livrables, les documents d'aide à la décision suivants ont été fournis ou sont en cours :

- un Plan de communication du projet STEF,
- un Projet global de Services (PGS),
- Une Synthèse et des bilans semestriels,
- divers documents budgétaires et synthèse,
- un schéma directeur réponse aux besoins en emploi/insertion,
- un schéma directeur de la promotion des métiers, de l'attractivité des entreprises et du développement des partenariats,
- une fiche de proposition d'expérimentations,
- un système de pilotage des actions/3 mois,
- une cartographie des projets de services (existants),
- différents comptes rendus de réunion de suivi des expérimentations,
- une cartographie des parcours et des processus d'insertion,
- un portrait de la démarche : besoin en emploi et leur évolution,
- une cartographie des besoins du territoire.

Conformément à la convention, et eu égard aux travaux de la première année, un avenant est soumis à l'assemblée délibérante sur les mêmes bases initiales, soit un soutien de 50 000 € à l'association ELO, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Il est demandé de finaliser et formaliser le plan d'actions 2019-2020 et de mettre en œuvre les projets afférents dans un cadre partenarial associant les branches professionnelles.

Le deuxième objectif est d'élargir la gouvernance et la participation du monde économique au dispositif en y intégrant de nouvelles branches professionnelles (ex : BTP...). Enfin, l'actualisation de l'enquête RH sera réalisée.

La gouvernance devra consolider les indicateurs établies initialement dans la convention à travers la mutualisation des deux groupes de travail prévus initialement distinctement :

**Groupe de travail 1 : Promotion des métiers,**

- Schéma directeur de l'évolution des besoins en emploi
- Schéma directeur de la promotion et de l'attractivité des métiers

- Cartographie des processus d'actualisation des besoins en emplois pour le recrutement

**Groupe de travail 2 : Insertion professionnelle,**

- Schéma directeur réponse aux besoins en emploi / insertion
- Schéma directeur promotion et développement des partenariats
- Cartographie des parcours et processus d'insertion

**Comité de pilotage : Orientation – Projet global de services,**

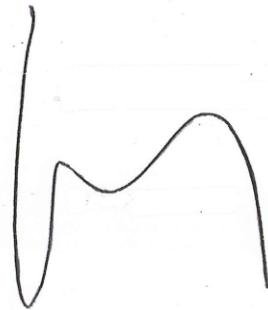
- Cartographie des besoins du territoire
- Structure et spécification Projet de services global du territoire
- Cartographie des projets de service
- Système de pilotage des actions / 3 mois
- Synthèse et bilan / 6 mois

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention initiale avec ELO ;**
- **la dépense complémentaire de 50 000 € induite par cet avenant sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD